

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 8 juin 1903, M^{lle} Laurencine Blanchy est nommée titulaire du Débit de Tabacs du quartier des Salines, en remplacement de la Dame Honorine Martin, veuve Boéri, décédée.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

M. le comte Gastaldi, maire de Monaco, et sa famille sont partis pour Ferney-Voltaire, leur résidence d'été.

M. le commandant Gastaldi, officier d'ordonnance de S. A. S. le Prince de Monaco, a également quitté la Principauté.

M. le docteur Pontremoli, médecin en chef de la Ville, vaccinera tous les mercredis, à 2 heures, à l'Ecole des Frères, à Monaco-Ville.

M. le docteur Onda, médecin de la Ville, pour le quartier de la Condamine, vaccinera tous les jeudis, à 2 heures, à l'Ecole des Filles de la Condamine, rue Grimaldi.

Les obsèques de M. Bernard Tréglià, négociant, chevalier du Mérite Agricole, décédé le 10 juin, à l'âge de 71 ans, ont eu lieu jeudi, au milieu d'une affluence considérable, désireuse de témoigner au défunt un suprême hommage en souvenir du grand sentiment d'estime que lui avaient valu sa longue et honorable carrière commerciale ainsi que ses qualités de cœur et de dévouement. Toutes les Sociétés monégasques et nombre de Sociétés de la région figuraient avec leurs drapeaux respectifs dans l'imposant cortège funèbre.

Au cimetière de Monaco, où avait lieu l'inhumation, divers discours ont été prononcés, d'abord par un délégué des Loges Maçonniques de Nice et du département; puis par M. Vernetti, vice-président de l'*Estudiantina Monégasque*, dont le défunt était président; par M. Baudoin, vice-président de la Caisse régionale des Alpes-Maritimes; par M. Fontana, administrateur de la Banque populaire; par M. Rayneri, directeur de la Banque populaire de Menton, et enfin par M. Gonzalès, du Syndicat agricole de Roquebrune. Les orateurs ont fait l'éloge du défunt et, au milieu de l'émotion de tous, ont retracé son caractère, sa probité et la sûreté de ses relations, ainsi que son inlassable dévouement pour toutes les fondations humanitaires.

Les assistants se sont ensuite séparés sous le coup de l'impression émue et recueillie que leur a laissée la mort de cet homme de bien.

La Société Chorale l'*Avenir* fera sa sortie annuelle le dimanche 28 courant. Le but choisi pour cette sortie est le Parc Saint-Donat, où aura lieu le banquet traditionnel.

On partira de la gare de Monaco par le train de 6 heures 17 du matin, pour rentrer par le train de 8 heures du soir.

La cotisation est fixée à 3 francs pour les membres actifs et les membres honoraires. La souscription sera close le 23 juin.

La journée de la Fête-Dieu a été célébrée, à Monaco, avec le cérémonial religieux de tradition et au milieu d'un concours nombreux de population. Sur tout le parcours de la procession, les maisons étaient pavisées et ornées de guirlandes; la bénédiction a été donnée par M. le Vicaire capitulaire, sur la place du Palais. Dans le cortège avaient pris rang S. Exc. le Gouverneur Général, ainsi que les autorités civiles et militaires en uniforme. Pendant toute la durée de la cérémonie, la Société Philharmonique de Monaco a exécuté des morceaux de circonstance.

M^{me} Louise Sallet, qui demeure villa Luciole, à Saint-Roman, est heureusement rentrée en possession d'une somme d'argent, cachée dans un de ses gants qu'elle avait perdu sur le boulevard de l'Ouest.

Le gant fut trouvé par la jeune Françoise Seggiaro, âgée de 12 ans, demeurant avec ses parents, impasse du Castelleretto. Cette jeune fille s'empressa de déposer sa trouvaille au commissariat de la Condamine, où elle put, sur sa réclamation, être rendue à sa légitime propriétaire.

Dans son audience du 9 juin, le Tribunal Supérieur a condamné le nommé Chalbos Marie-Antoine, né à La Panouze (Lozère) le 10 avril 1865, sans domicile fixe, à six jours de prison et 16 fr. d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Variétés Monégasques

L'éducation du Prince Antoine de Monaco et ses notes de voyage en Italie et en Allemagne (1679-1680)

Suite

Outre ces appartements, il y en a dans les ailes huit autres qui sont ceux du grand-duc, de sa mère, de sa femme, de ses enfants, des étrangers et autres, chacun desquels a ses grandes salles et tous les accompagnements, avec une infinité de tableaux des meilleurs peintres du monde.

Il y a un cabinet où sont les portraits de tous les peintres fameux, faits de leur propre main. Il s'en trouve cinquante-neuf environ et encore dix ou douze dans un autre (1).

(1) Il est intéressant de trouver ici l'indication précise de la place où avait été formée au palais Pitti, par les soins du cardinal Léopold de Médicis, cette célèbre collection de portraits de peintres peints par eux-mêmes et le nombre qu'elle comprenait en 1679. Elle ne fut que plus tard transportée aux Uffizzi. A l'époque dont nous nous occupons, ainsi que le prince Antoine le signale plus bas, la construction de la partie de la Galerie, où elle est maintenant conservée, n'était pas encore terminée.

Au-delà de la cour on entre dans un amphithéâtre découvert où se font souvent des jeux et des courses; au-dessus est la forteresse de Belvédère et ensuite les jardins.

Dans le Vieil Palais, il n'y a rien de remarquable que la garde-robe d'argenterie, extrêmement remplie de toutes sortes de meubles, et un devant d'autel d'or garni de pierreries valant plus d'un million; c'est un vœu fait à Saint-Charles. Il y a encore la grande salle pour les divertissements publics. Il y a aussi le carrosse qui a été fait pour madame la grande duchesse régnante, qui est d'une broderie extrêmement relevée dessus et dessous, des portières traînantes jusqu'à terre, des franges à proportion; les moleures du dedans sont d'or et les brisures de pierres précieuses. Ce carrosse est estimé.

La Galerie est jointe à ce Vieux Palais; elle seroit faite comme le Campo Santo de Pise, sans qu'il y a un des bouts où il n'y a point de bastiment; chaque côté est de deux cents pas, et est orné de statues de quatre pas en quatre pas, toutes antiques ou originaux. Celles de tous les empereurs y sont. Au-dessus des statues sont les portraits au naturel de tous les hommes illustres. La voûte est peinte des plus belles peintures, par petits dômes séparés.

La galerie du bout a la vue sur la rivière; elle est longue de 80 pas, ornée comme les autres.

De la galerie qui est au levant on entre dans plusieurs grands cabinets (1). Celui du bout est plein de peintures et de sculptures rares; il y a entr'autres une colonne d'albâtre oriental cannelée en ondes, haute de neuf pieds, qui n'a jamais trouvée la pareille. Il y a une table de paragon, avec des fleurs enchassées, travaillée avec la pierre de calcédoine, lapis, corniola, agathe et différents jaspes, estimée cinquante mille escus; un chandelier d'ambre donné par Brandebourg; il est fort estimé; un cabinet à dôme, à colonnes d'agathe, estimé trente mille escus, orné de plusieurs statues de bronze en petit, et deux armoires de pièces d'ivoire faites au tour, dont il y a un portrait du grand duc.

Il y a quatre cabinets de suite qu'on appelle l'*Armerie*, qui sont pleins de cuirasses de toutes sortes de travail, de harnais de chevaux de grand prix; les plus beaux sont venus de Pologne; il y a un cheval dont on voit les crins qui avaient quinze pieds de longueur; une pierre d'aimant fort grosse; toutes sortes d'armes à feu; un canon de fusil tout d'or, plus juste qu'aucun autre; un pistolet à mettre dans le fond d'un chapeau, qui tire quatre coups à la fois, une épée où il y a un petit pistolet, un fusil à tirer huit coups sans changer d'armoree et qui n'a qu'un canon.

(1) La description qui suit de la galerie des Uffizzi, quelque incomplète qu'elle soit, a un réel intérêt puisqu'elle donne la physionomie de cette collection artistique au moment où les acquisitions de Come III arrivaient et n'étaient pas toutes en place, en sorte qu'on n'avait pas encore retiré ces armes, ces armures, ces nombreux cabinets précieux qui remplissaient les salles dont la construction était dès lors terminée, c'est à-dire celles du côté oriental. Beaucoup de ces objets, d'un intérêt devenu secondaire avec le développement de la collection, et qui avaient attiré l'attention du prince Antoine, furent successivement retirés; mais ils ne disparurent complètement que sous l'administration du grand-duc Léopold, au milieu du XVIII^e siècle, lors de l'entrée aux Uffizzi des tableaux et des antiquités venus de la villa Médicis à Rome, avec les statues des *Niobéides*, le *Petit Apollon*, etc.

En ce qui concerne les peintures, quoiqu'il n'en désigne aucune spécialement, — et cependant la *Vénus du Titien* avait été apportée sous le règne de Fernand II, — le prince Antoine compte déjà cinquante tableaux originaux dans les salles qui précédaient la Tribune. Nous allons voir qu'il en compte quatre-vingts dans cette salle, et probablement dans celles qui suivent.

Un autre cabinet, qui n'est enrichi que d'un globe celeste et terrestre selon Copernique, et d'instruments de mathématiques, et un autre de la Terre seule et de la mer, avec quelques pièces d'ivoire tournées très délicatement et une grande table de jaspe enrichie de plusieurs figures de fleurs et autres pièces rapportées d'autres pierres dures et fines. Il y a un portrait du grand duc qui se voit dans un verre rond par une adresse optique.

Un autre cabinet dans lequel il y a plusieurs cabinets d'Allemagne; un, au centre duquel on voit une descente de croix travaillée de Michel-Ange Bonarota; puis, en tournant la table où elle est, on voit un autre pièce d'ambre jaune et d'ambre blanc, qui représente le crucifix, au pied duquel est la vierge et saint Jean, et dans l'autre face, en tournant, l'on voit notre Seigneur et les douze apostres. Il y a plusieurs pierres enchassées dans ce cabinet qui sont précieuses: il est estimé quatre vingt mille escus. Il y avoit une orloge, laquelle faisoit sonner un petit jeu d'orgues qui est dedans le cabinet; mais cela est rompu; un autre cabinet d'ébène dans lequel sont taillées plusieurs figures de toutes sortes de jaspes et mignatures sur les marbres. Il y a encore un autre cabinet de bois de rapport à la mosaïque; une table de lapis lazuri qui représente Livourne (1), et cinquante tableaux originaux des bons maîtres.

Dans le cabinet fait en dôme (2) il y a un cabinet d'Allemagne qui est de toutes sortes de jaspes, dans lequel on a enchassé un rubis gros comme le plus gros pouce, et une perle encore plus grosse, avec quantité d'autres pierres précieuses; il vaut 150.000 livres; une table de paragon ornée de fleurs et autres figures enchassées qui vaut trente mille escus; six statues admirables, deux Vénus, une de Cléomène d'Apollodore (3), et une autre trouvées à Rome; deux armoires de pièces de cristal et de lapis où il y a de vases admirables; quatre-vingts pièces de peintures; un anneau où est gravé un Cupidon dans une petite pierre naturelle; le clou moitié fer et moitié or; une teste d'une agathe et une autre d'une émeraude grosse comme des œufs de poule d'Inde et un peu plus.

Un autre cabinet ou chapelle, où est le tabernacle ou ciboire, qui doit servir à la chapelle qu'on fait. Il est fait en dôme, à trois estages de jaspe de toutes couleurs; le jaunastre est de Chypre, le jaspe blanc et gris de lin est oriental, le serpent in est de Sicile, le vert est de Bohême, le jaspe rouge et gris est de France; il y en a aussy d'Italie. Tout cela meslé avec beaucoup d'art et plusieurs autres pierres qui y sont enchassées, qui font diverses figures. Cet ouvrage n'est pas encore achevé, les murs devant estre incrustés de même ouvrage.

Le tombeau des grands ducs à Saint-Laurent est aussy un ouvrage pareil, quoiqu'on le fasse moins délicat. La chapelle est très grande, il y a place pour six tombeaux, dont il y a deux de faits.

L'autre côté de la galerie n'est pas encore achevé; on y fait des chambres tout du long, qui auront leur enfilade de portes, ce qui sera encore rempli de choses curieuses. On y voit déjà une salle pleine de toutes sortes de petites figures de bronze des dieux des Romains, des vases qui servaient aux sacrifices et plusieurs autres curiosités.

Pour retourner au jardin du palais Pitty, ils sont hauts et bas, mais ils ont quantité de bocages, de berceaux de laurier, des allées de cèdres, des fontaines avec des statues très belles, et sont d'une furieuse estendue.

Au-delà de la porte de la ville est Poggio Imperiale, maison agréable pour les jardins et pour les allées. La duchesse mère y est presque toujours.

(1) Cette table, qui passe pour une des plus anciennes et des plus précieuses mosaïques de Florence, est maintenant à la salle du Barocchio.

(2) C'est la Tribune. La description de ce qui ornait alors cette salle célèbre offre un véritable intérêt. Les meubles, les objets d'art, les cabinets y tenaient alors, comme on va le voir, une très grande place. Nous avons déjà fait observer dans notre note préliminaire que le témoignage du prince Antoine fait reculer avant 1680, date donnée par les historiens de la Galerie, notamment Molini (*Galerie de Florence*, II, p. 153), l'installation des statues transportées de Rome par Cosme III et en particulier la *Vénus de Médicis*, qu'il désigne formellement, en notant l'inscription de sa base, au mois de mai 1679.

On remarquera que le duc parle de quatre-vingts tableaux placés dans cette salle; il est probable que ce chiffre est, ou bien exagéré, car à l'époque où elle en contenait le plus grand nombre, il ne dépassait pas une quarantaine, ou bien il y comprend ceux exposés dans les salles à la suite.

(3) On sait que ces deux noms sont inscrits sur le piédestal de la *Vénus de Médicis*.

Il y a hors de la ville, une promenade dite les Cassines qui est fort belle pour la beauté des bois de fustaye et des prairies.

La forteresse d'Abasso, est la seule qui soit entretenue, encore l'est-elle fort mal; il n'y a rien de beau que les pièces de canon; il y en a un de quinze cents livres et dix de soixante, deux grandes coulevrines de dix-huit à vingt pieds de longueur et quantité d'autres pièces. La salle des armées est tenue fort proprement. Pour les armes de pied, il y en a une infinité; mais pour les mousquets, ils sont vilains.

La grande église Madona Dei Fiori est très belle, toute incrustée de marbre blanc, noir et jaspé par le dehors. Le clocher est de mesme; c'est une tour carrée séparée de l'église; il y a quatre cent vingt degrez pour arriver au haut. Le dôme de l'église est encore plus haut de cent pieds; aussy est-il prodigieux; il y a deux cents pas de tour par en bas et par le dedans de l'église; il est octogone, peint de belles peintures et deux corridors autour balustrés.

L'église de l'Annonciade est très riche; il y a une dévotion à la Vierge, dont le portrait fust peint par les anges pendant que le peintre s'estoit endormy dans la peine de le finir.

Saint-Laurent est la fondation ancienne des Médicis; leur ancien tombeau y est orné de très belles statues; celui fait de la main de Michel Ange est au bout de l'église.

Il y a dans la ville plusieurs places ornées de fontaines, de statues et deux où le grand duc est à cheval en bronze.

La place du Vieux Palais est belle. Il y a quatre ponts sur l'Arne, dont il y a un admiré par sa subtilité: il n'est que de quatre arches qui sont fort larges et qui n'ont pas par en haut trois pieds d'épaisseur.

Le grand-duc a nom Cosimo; il a un frère qui a nom Francesco; son fils aîné a nom Ferdinand, son second Gaston. Le marquis Salviy est majordome et le marquis Carbone del Monte est maître de chambre.

Nous partimes de Florence le mercredi 24 may à midy et vinsmes coucher à PONGIBONZY, distant de 21 mille.

Le 25 disner à Sienne.

SIENNE est une grande ville; le dôme est beau et l'on voit la maison de sainte Catherine et sa chambre.

Le soir coucher à un village nommé TAVERNELLE.

Le vingt-six disner à RADICOFANI, où il y a un chateau eslevé, qui fait la frontière au grand-duc, et coucher à AQUAPENDENTE, qui est une ville assez grande ville.

Le vingt-sept disner à MONTEFIASCONE, où est le tombeau et l'épitaphe:

« Est, Est, Est, et propter nimium Est,

« Dominus meus Joannes de Fucris mortuus est. »

Il estait évesque d'Ausbourg. Il y a des verres gravés près de sa teste; et il avait ordonné par testament qu'on mist tous les ans, le jour de sa mort, une tonne de vin sur son tombeau. On le donne aux pauvres à présent.

De là nous vinsmes coucher à RONCILLONE, gros bourg. On passe par VITERBE qui est une assez grande ville.

Le vingt huit disner à BACANO, une seule maison, et coucher à Rome.

(A suivre)

G. SAIGE.

LETTRES ET ARTS

L'Académie française s'est réunie en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Thureau Dangin, directeur, pour entendre les rapports des commissions chargées de décerner les prix des différents concours.

Voici la liste des prix qui ont été décernés:

Concours Montyon. — Neuf prix de 1,000 francs sont attribués à MM. le commandant Reibell, Léon Barracand, A. Suarès, l'abbé Albert Farges, le comte de Comminges, Claude Feval, Henri Bordeaux, Frédéric Plessis, Henri Fabre.

Vingt-cinq prix de 500 francs sont attribués à

MM. Eugène Darcy, Henri Guerlin, M^{me} Pommerol, MM. Auguste Moulieras, P.-A. de Salinis, L.-Paul Dubois, A. Leroy, Alphonse Germain, J. Lecornu, François Casale, M^{lle} Mathilde Alanic, M^{lle} Marie Charpentier, MM. Seddick Ben el Oufa, Jean Thorel, M^{me} Marie Kernarel, M. Lucien Pascal, M^{me} Laure Conan, M^{me} Octave Feuillet, M. Alfred Poizat.

Prix Juteau-Duvigneaux (2,500 francs), à M. l'abbé Lecanuet.

Prix Furtado (1,000 francs), à M^{me} la comtesse de Clinchamp.

Prix Sobrier Arnould. — Deux prix de 1,000 francs chacun: à M. Ch.-V. Langlois, et à M. Gustave Reynier.

Prix Fabien. — Deux prix de 1,000 francs, à M. Louis Rivière, et à M. Emmanuel de Martonne. Un prix de 500 francs à M. J. Pène-Siefert.

Prix Charles Blanc. — Un prix de 1,000 francs à M. Louis Flandrin.

Trois prix de 500 francs, à MM. Maurice Dreyfous, Paul Eudel et Louis Juglar.

Prix de Jouy. — Deux prix de 700 francs, à MM. Paul Junka et Henri-C. Maureau.

Prix Jules Favre (1,000 francs), M^{me} Dora Melegari.

Prix Bordin. — Deux prix de 1,000 francs, à MM. Paul Allard et Francisque Vial.

Deux prix de 500 francs, à MM. A. Lieby et J. Kont.

Prix Marcelin Guérin. — Deux prix de 1,000 francs, à MM. René Fage et Edmond Biré.

Six prix de 500 francs, à MM. W. Thomas, Paul de Félécy, Maurice Lair, Abel Chevalley, le baron Carra de Vaux, Bernard de Lacombe.

MARINE ET COLONIES

L'expédition antarctique anglaise. — Le *Morning*, envoyé pour ravitailler l'expédition antarctique anglaise à la Terre Victoria, a rallié, le 25 mars, Lyttleton (Nouvelle-Zélande), rapportant des nouvelles des vaillants explorateurs.

Comme on se le rappelle, à la fin de décembre 1901, la *Discovery*, commandée par M. Scott, quittait la Nouvelle-Zélande. Par 97° de latitude sud, elle rencontra la banquise, et après avoir visité le cap Adare (Terre Victoria), la Wodbay, et un excellent mouillage sis par 76° 30', elle longeait la « barrière de glace » vers l'est jusqu'au 152° 20' de longitude ouest de Greenwich. L'expédition s'est avancée dans cette direction à 150 milles plus loin que les précédents navigateurs.

La *Discovery* revint, ensuite, dans l'ouest. Rencontrant un inlet ouvert dans la « barrière de glace », par 174° de longitude ouest, elle s'y engagea, et une reconnaissance s'avança jusqu'au 78° 50' de latitude sud. En mars, les explorateurs anglais prirent leurs quartiers d'hiver dans une île située près des monts de l'Erèbe et de la Terror, après avoir reconnu la Terre Victoria jusqu'au 78° 50' de latitude sud.

Pendant l'hivernage, la plus basse température a été — 52° 7. En dépit de cette température extraordinaire, MM. Scott, Wilson et Shackleton partirent vers le sud avec des traîneaux, et, au prix d'efforts surhumains, réussirent à atteindre le 82° 17' par 163° de longitude ouest. Le télégramme, qui annonce ces résultats, fixe seulement à 80° 17' le point extrême atteint par la caravane. Une seconde dépêche émanant du capitaine du *Morning* annonce que c'est à deux degres plus au sud, soit au 82° 17, que M. Scott est parvenu. Au cours de cette expédition, qui a duré quatre-vingt-dix jours, les officiers anglais endurèrent des souffrances et des privations terribles; M. Shackleton rallia la *Discovery* presque mourant, et cet officier a dû être rapatrié par le *Morning*.

D'après les observations des explorateurs, la Terre Victoria est sillonnée de chaînes de montagnes très hautes, qui, sous le 82° de latitude sud, atteignent l'altitude de 3,000 à 3,600 mètres. Un relief côtier, analogue à celui dit de l'Amirauté, existe par 160° de longitude. Dans ces parages, une reconnaissance, après avoir gravi un glacier, atteignit une haute plaine absolument unie, située à l'altitude de 2,700 mètres. La ligne de côte s'étend droit au sud jusqu'au 83° 20' de latitude sud au moins. D'après les observations de M. Scott, la fameuse « barrière de glace », qui s'étend absolument horizontale, flotterait et serait alimentée par la « land ice », c'est-à-dire par les banquises littorales. Ce serait la confirmation de l'opinion émise par M. Bernachi.

Les résultats obtenus par l'expédition anglaise sont d'une importance capitale au point de vue géographique. Une note publiée par *Geographical Journal* annonce que toutes les autres branches de la science s'enrichiront en outre d'abondantes observations. C'est donc avec impatience que le monde savant tout entier attend l'arrivée du courrier de la Nouvelle-Zélande, qui nous éclairera complètement sur cette œuvre si féconde.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

La contagion par les crachats. — En dépit de la campagne active menée par les hygiénistes contre les poussières, c'est-à-dire contre les crachats, puisqu'en somme les poussières sont surtout dangereuses parce qu'elles contiennent des crachats desséchés, il ne paraît pas que de sensibles progrès soient encore réalisés dans la pratique de la défense contre ce danger au milieu duquel nous vivons.

Il n'est donc peut-être pas inutile de faire connaître comment, de l'autre côté de l'Atlantique, on sait s'attaquer résolument à ces questions autour desquelles nous nous contentons de tourner. Voici le texte du règlement du Conseil sanitaire de la ville de New-York :

« Avis. — Il est interdit de cracher sur les planchers des bâtiments publics, voitures, chemins de fer, bateaux, etc. Le gardien de la ville est chargé de faire les constatations. Toute violation dudit Code et toute dérogation seront punies comme un délit, et celui qui les aura commises sera passible d'une indemnité de 50 dollars. »

Telle est encore l'ordonnance de la municipalité de la Nouvelle-Orléans :

« Avis. — Article 1^{er}. — Il est interdit de cracher sur les planchers et les plates-formes des voitures publiques de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Art. 2. — Quiconque aura enfreint le présent arrêté, comme aussi tout conducteur de voiture qui n'aura pas veillé à son exécution, sera poursuivi devant le juge de paix et condamné à une amende qui ne dépassera pas 25 dollars, ou à un emprisonnement qui ne durera pas plus de dix jours.

Art. 3. — La moitié de l'amende appartient à la personne qui aura constaté le délit et fourni les moyens de poursuivre le coupable, et lui sera remise par les soins du trésorier municipal. »

Ces ordonnances ont, sur celles qui existent en France, l'avantage d'avoir une sanction effective et d'armer sérieusement celui qui est chargé de les faire respecter. Chez nous, la plupart des ordonnances ne sont que des avis, basés sur la recommandation du Conseil d'hygiène. Pourquoi ne pas employer partout la formule impérative: défense de cracher, qui est usitée dans tous les autres pays ?

Malgré cette lacune, il est certain que, à Paris tout au moins, il s'est fait un progrès énorme dans nos mœurs et que, dans les voitures publiques, la propreté, sous ce rapport, est beaucoup plus grande.

Paléontologie. — M. H. Douvillé a fait une très intéressante communication sur une cause de variation des faunes fossiles, cause absolument climatologique. En effet, telle faune disparaissait ou reparaissait dans la même région, par exemple, selon que le climat devenait ou plus chaud ou plus froid.

On revient ainsi, dit l'auteur, à l'hypothèse des variations périodiques de la température pendant les temps géologiques. Quelle qu'en soit la cause: déplacements de l'axe des pôles suivant l'hypothèse de M. Marcel Bertrand, ou simples oscillations de cet axe par rapport à l'écliptique, il n'en est pas moins digne de remarque, ajoute-t-il, que les périodes froides correspondent précisément aux limites des étages géologiques et aux grands mouvements de l'écorce terrestre. Ainsi, le soulèvement des Pyrénées et le premier grand mouvement des Alpes se sont produits pendant la période froide de l'oligocène moyen, et le second soulèvement des Alpes pendant la période froide des couches à Congériens, à la fin du miocène.

A propos de la télégraphie et de la téléphonie sans fil. — *Nature* rapporte, sur le système *Orling-Armstrong* de télégraphie et de téléphonie

sans fil, une démonstration qui vient d'en être faite à Londres. Dans ce système, la connexion du transmetteur est faite de telle sorte que les circuits primaires et secondaires de la bobine d'induction sont simultanément mis en communication avec la terre. On fit éclater deux bombes à la distance de 300 mètres environ; les points de contact des transmetteurs avec la terre étant à environ 70 mètres de distance, on put à volonté faire éclater l'une ou l'autre bombe, le circuit récepteur de chacune d'elles ayant des syntonisations différentes. La syntonisation s'effectue à l'aide d'un appareil téléphonique qui agit sur une flamme sensible placée dans une chambre harmonique; la flamme chauffe un fil de platine dans le circuit de relai. On a fait aussi des expériences sur la téléphonie sans fil; la parole s'entend tout à fait distinctement, mais comme il faut respectivement presser ou lever une clef pour écouter, toute conversation a été impossible; c'est là cependant une légère difficulté qu'on parviendra, sans aucun doute, à surmonter.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Travaux de construction d'un Quai et d'Approfondissement d'une partie de la Baie

Adjudication à la Mairie de Monaco
le Samedi 11 Juillet 1903, à 10 heures du matin

Le public est prévenu que, conformément aux Ordonnances Souveraines des 6 et 7 juin 1858, il sera procédé, le samedi 11 juillet 1903, à 10 heures du matin, dans une salle de la Mairie de Monaco, en séance publique et dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction d'un quai et d'approfondissement d'une partie de la baie de Monaco. Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux à l'entreprise.....	1,407,159 fr. 35
Somme à valoir.....	172,840 fr. 65
Total.....	1,580,000 fr.

CONDITIONS PRINCIPALES DE L'ADJUDICATION

1. Admission à l'Adjudication

Nul ne sera admis à l'adjudication, s'il n'a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.

A cet effet, chaque concurrent sera tenu de présenter :

1^o Un certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, délivré par un homme de l'art et visé quinze jours au moins avant l'adjudication par l'Ingénieur en Chef des travaux du Port de Monaco. Les travaux mentionnés audit certificat devront avoir été faits dans les dix dernières années et exécutés sous la direction de l'homme de l'art qui le délivrera ;

2^o Un certificat du Trésorier Général de la Principauté constatant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement provisoire exigé. Ce cautionnement, fixé à **20,000 francs**, devra être versé en espèces ;

3^o Une promesse de verser, dans la huitaine qui suivra l'adjudication, le montant du cautionnement définitif. Ce cautionnement, fixé à **50,000 francs**, devra être réalisé, soit en espèces, soit en valeurs mobilières de la nature de celles admises en nantissement par les grandes sociétés financières.

Tous les concurrents à l'adjudication devront en outre justifier qu'ils sont en mesure d'exécuter, dans de bonnes conditions et sans dépasser les délais fixés, les travaux faisant l'objet de l'adjudication ; ils joindront, à cet effet, à leurs certificats de capacité, tous les documents qu'ils jugeront utiles et, en particulier, des attestations établissant qu'ils ont déjà exécuté, dans des conditions satisfaisantes, des travaux à l'air comprimé d'une importance et d'une difficulté comparables.

Enfin, nul ne sera admis à soumissionner s'il n'est porteur d'une déclaration de l'Ingénieur en Chef attestant qu'il s'est rendu personnellement sur place pour prendre connaissance de la situation des lieux et des conditions d'exécution des travaux.

La licence d'entrepreneur de travaux publics à Monaco, ainsi que les certificats antérieurement délivrés pour soumissionner les travaux du Gouvernement, ne donnent pas, nécessairement, droit d'admission à la présente adjudication. Les entrepreneurs de la Principauté seront soumis, en conséquence, à toutes les obligations ci-dessus spécifiées.

2. Forme des Soumissions

Les soumissions devront être écrites sur papier timbré et conformes au modèle indiqué ci-après; les rabais fractionnaires sont interdits; toute fraction de centime serait, le cas échéant, comptée pour un centime.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

3. Dépôt des Soumissions

Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication seront jointes, dans un paquet cacheté, à la soumission qui, préalablement, aura été renfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La suscription de la première enveloppe se bornera à indiquer les travaux auxquels la soumission se rapporte; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les paquets cachetés seront directement déposés, au moment de l'adjudication, par les soumissionnaires eux-mêmes, entre les mains du Président du bureau chargé de procéder à l'adjudication. Ils recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

4. Ouverture des Paquets et Décisions du Bureau

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement, et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le bureau arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique et le Président du bureau donnera lecture de cette liste.

Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Celles des concurrents agréés seront alors ouvertes en présence du public; il en sera donné lecture à haute voix, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

5. Prescriptions spéciales pour le cas de rabais égaux

Si le rabais le plus fort est souscrit par plusieurs soumissionnaires, il sera ouvert, séance tenante, un nouveau concours entre ces soumissionnaires.

Les rabais de cette nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première. Ils pourront être faits en millimes (sans fraction) par franc; toute fraction de millime serait, le cas échéant, comptée pour un millime.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si la seconde adjudication amenait encore pour rabais maximum des chiffres égaux, il serait procédé immédiatement à un tirage au sort entre les soumissionnaires qui les auraient souscrits.

6. Résultat définitif de l'Adjudication

L'adjudication ne deviendra définitive qu'après avoir été approuvée par S. A. S. M^{gr} le Prince de Monaco.

7. Frais à la charge de l'Adjudicataire

L'adjudicataire devra verser à la Trésorerie générale le montant des frais du marché, dans la huitaine qui suivra l'adjudication.

Ces frais comprendront: les frais d'affiches et de publication, les frais de timbre et d'expédition du devis et cahier des charges, du bordereau des prix, du détail estimatif, des dessins y annexés et du procès-verbal d'adjudication, ainsi que les droits d'enregistrement tels qu'ils résulteront des lois et règlements en vigueur.

8. Communication des pièces du projet aux Entrepreneurs

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux du Service des travaux du Port, quai du Port, à Monaco.

Un exemplaire imprimé du devis et cahier des charges, du bordereau des prix et du détail estimatif sera envoyé aux entrepreneurs qui en feront la demande par écrit à l'Ingénieur en Chef des travaux du Port de Monaco.

Monaco, le 6 juin 1903.

Le Gouverneur Général,
O. RITT.

MODÈLE DE SOUMISSION

(à présenter sur papier timbré à 0 fr. 50)

Je (1) soussigné (nom, prénoms, profession et demeure) faisant élection de domicile à Monaco, après avoir pris

(1) Lorsqu'il y aura plusieurs entrepreneurs associés mettre: « Nous soussignés..... nous obligeons conjointement, et solidairement..... »

connaissance de toutes les pièces du projet des travaux de construction d'un quai et d'approfondissement d'une partie de la baie de Monaco faisant l'objet de l'adjudication du 11 juillet 1903, lesquels travaux sont évalués à **1,407,159 fr. 35 c.** non compris la somme à valoir ;

Me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux conformément aux conditions du devis et cahier des charges et moyennant l'application des prix du bordereau, sur lesquels je consens un rabais de (*en toutes lettres*) centimes par franc (1) ;

M'engage en outre à payer, dans la huitaine qui suivra l'adjudication, les frais d'affiches et de publications, les frais de timbre et d'expédition du devis et cahier des charges, du bordereau des prix, du détail estimatif, des dessins y annexés, et du procès-verbal d'adjudication, ainsi que les droits d'enregistrement auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Fait à Monaco, le 11 juillet 1903.

(Signature du Soumissionnaire).

(1) Lorsque l'adjudication aura donné lieu à plusieurs rabais égaux et qu'il sera procédé à une réadjudication entre les soumissionnaires ayant fait le même rabais, les nouvelles offres pourront comporter des rabais évalués en millimes, sans fraction, par franc.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 7 au 14 Juin 1903

CANNES, b. *Ville-de-Marseille*, fr., c. Garel, sable.
 — b. *Barthélemy-Elisa*, fr., c. Tréglià, —
 — b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, —
 MARSEILLE, goél., *Deux-Pauline*, fr., c. Monyet, ciment et briq*.
 CANNES, b. *La Paix*, fr., c. Aune, sable.
 MARSEILLE, cutter, *Bonifacio*, ital., c. Cocurnia, en relâche.

Départs du 7 au 14 Juin 1903

CANNES, b. *Ville-de-Monaco*, fr., c. Garel, sur lest.
 — b. *Barthélemy-Elisa*, fr., c. Tréglià, —
 — b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, —
 — b. *La Paix*, fr., c. Aune, —
 ANTIBES, brick-goëlette, *Bianca*, ital., c. Domenico, —
 GÈNES, cutter, *Bonifacio*, ital., c. Cocurnia, fers.

APPICHAÏE BÉRENGER MONACO

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame **Croesi**, épouse Giansanti, sont prévenus de nouveau, conformément à l'art. 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, le 30 juin courant, à 3 heures du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 10 juin 1903.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers du sieur **Alfred de Liguori**, commerçant, demeurant à Monaco, actuellement en faillite, sont prévenus de nouveau que la vérification des créances aura lieu au palais de Justice, à Monaco, le 2 juillet 1903, à 3 heures de l'après-midi.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Raybaudi, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 16 Juin 1903.

P. le Greffier en chef,
A. Croco, C.-G.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi vingt-deux juin courant, à deux heures du soir, à la nouvelle salle de vente, *rue Terrazzani*, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles

et objets mobiliers, consistant en : lits complets, armoires à glace, tables de nuit, toilettes, canapés, fauteuils, glaces, buffets, tables, chaises, rideaux, etc., — et de bijoux en or, tels que : montres, bagues et broche avec brillants. Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

TROUVÉ une BRELOQUE en or avec pierre.

La réclamer au Bureau de tabacs de Monaco

ÉTAGE A VENDRE
rue du Milieu, 22, Monaco

S'adresser à M^e VALENTIN, notaire.

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN
DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MARQUINERIE EXTRA-FINE.
ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN TOUS GENRES. — G^d RAYON DE PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE. CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES. PARAPLUIES. — ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux).

PRIX TRÈS MODÉRÉS

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets RÉPARATIONS DE MEUBLES



Chaises d'Enfants (dernière création)

EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

PLOMBERIE (EAU et GAZ)

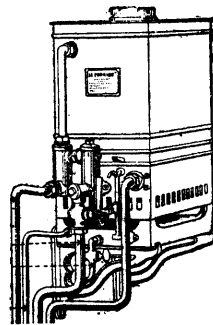
HENRI CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE

Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)

INSTALLATIONS COMPLÈTES

pour Salles de Bains, Lavabos et Water-Closets, Appareils d'Eclairage et Chauffage par le Gaz, Chauffe-Bains et Baignoires.



“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **veilleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

ESSENCES CONCENTRÉES POUR LE MOUCHOIR

Eaux et Savons de Toilette

DENTIFRICES

POUDRES DE RIZ ET SACHETS

LOTIONS ET BRILLANTINES POUR LA TÊTE

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE

etc. etc.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

rendu par wagons dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

Imprimerie de Monaco — 1903

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Juin	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
8	756.5	758.1	759.2	760.0	761.2	19.8	21.2	19.5	19.0	18.5	80	Est.	Nuageux, Pluie.		
9	760.5	761.2	761.0	760.3	761.1	17.2	18.0	17.1	17.0	16.8	92	Id.	Pluie.		
10	760.0	760.8	760.6	760.2	760.3	17.2	17.3	17.8	17.6	17.5	90	Id.	Id.		
11	761.0	761.2	761.0	760.8	761.0	19.4	20.0	19.8	19.5	18.6	81	Nord-Est.	Beau.		
12	761.0	761.2	761.2	761.0	761.2	19.5	20.5	20.4	20.0	19.2	81	Ouest.	Beau, nuageux.		
13	761.0	760.8	760.7	760.2	760.0	19.8	20.5	20.2	20.0	19.8	79	Est.	Beau, pluie.		
14	759.0	759.1	759.2	759.0	759.1	20.0	20.3	19.6	19.5	17.2	83	Calme.	Pluie.		
DATES						8	9	10	11	12	13	14			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima.	21.2	18.0	17.8	20.1	20.5	20.6	20.4		
						Minima.	18.5	16.8	16.2	16.5	17.5	18.0	17.2	Pluie tombée : 143mm 5	